

Éléments de cadrage pour la lettre de mission destinée aux membres du groupe de travail

Elaboration d'une recommandation concernant l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement

L'Anesm a pour mission de valider ou d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques professionnelles prises en compte dans les démarches d'évaluation interne et externe. Une recommandation de bonnes pratiques a pour vocation d'éclairer les professionnels dans leurs actions et les institutions dans leur organisation.

I. Problématique

La notion de l'ouverture des établissements sur leur environnement constitue souvent une évidence qu'il importe cependant aujourd'hui de questionner, à la fois pour actualiser ce concept mais aussi pour préciser les conditions de son effectivité à travers les pratiques professionnelles.

L'ouverture a pour but essentiel de favoriser l'insertion, de permettre une meilleure autonomie dans la vie quotidienne et sociale, de soutenir la place de l'utilisateur dans la cité. En utilisant les ressources et lieux extérieurs, l'établissement accepte une position « modeste », celle de ne pas assurer à lui seul la satisfaction de tous les besoins de l'utilisateur. Simultanément l'ouverture permet de faire évoluer les représentations sociales.

L'ouverture peut s'entendre comme ouverture à l'extérieur, par l'accompagnement direct des usagers dans la cité, ou sur l'extérieur, en faisant entrer des partenaires, des bénévoles.

Afin de délimiter le champ de la présente recommandation, il importe de préciser que la production d'une recommandation transversale de l'Agence sur la thématique des partenariats et réseaux est programmée par ailleurs afin d'examiner ce sujet dans sa globalité.

Enfin, il ne faut pas oublier que, pour les usagers, l'établissement peut aussi représenter un univers « contenant », nécessaire à leur re-construction, via la vie en collectivité et la création de liens sociaux. Les conditions du maintien d'un sentiment de sécurité dans l'établissement sont donc à mettre en balance par rapport à cette ouverture de l'établissement sur l'extérieur, afin de maintenir une ambiance suffisamment « sécurisée » et un accompagnement adapté à la réalité de chaque situation personnelle.

II. Enjeux

L'ouverture de l'établissement peut constituer un atout à la fois pour les usagers et pour l'institution. La recommandation doit donc :

1. Préciser les bénéfices pour les usagers de l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement, qu'il s'agisse de leur insertion dans le milieu ordinaire, de leur bien être, ou de leur accès aux droits, à l'image des autres citoyens. L'établissement peut ainsi mettre en place une stratégie de prise en charge basée sur l'utilisation des dispositifs ordinaires ;

2. Identifier pour les professionnels les nouvelles opportunités que l'ouverture de l'établissement sur l'environnement représente et promouvoir un changement de posture. Il est donc indispensable de donner aux professionnels des pistes afin qu'ils puissent développer cette ouverture, tout en instaurant des repères pour qu'elle se fasse toujours prioritairement aux bénéfices de l'usager ;
3. Identifier l'aspect bénéfique pour l'établissement : découverte et valorisation du secteur par les partenaires ;
4. En complément, il sera utile d'examiner les risques liés à l'absence d'ouverture des établissements sur leur environnement.

L'objectif de la recommandation consiste donc à définir les conditions et les bénéfices de l'ouverture des établissements à et sur leur environnement, en les précisant au regard des types d'établissement concernés et des situations spécifiques des usagers accueillis ou accompagnés.

III. Principales questions

1. Définitions et délimitation du champ

1. Comment peut-on définir le terme environnement ?
2. Quelles sont les définitions possibles de la notion d'ouverture de l'établissement à et sur son environnement ? Comment délimiter le concept ?
3. Quelles sont les différentes formes que peut prendre l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement ?
4. Quels sont la place et le rôle du bénévolat ?

2. Fondement et objectifs de l'ouverture des établissements sur leur environnement

1. Sur quels fondements théoriques peut-on recommander l'ouverture des établissements sur leur environnement ? Quels sont les enjeux ?
2. Quel est l'état actuel des pratiques ?
3. Quels peuvent être les bénéfices directs et indirects pour l'usager de l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur ?
 - Quels sont les bénéfices en termes de vie sociale, d'autonomie des usagers, de « compétences sociales » ?
 - Quels sont les autres bénéfices (continuité des parcours, santé, santé mentale..) ?
 - Quels liens établir avec les projets individuels des personnes accueillies, quels moments clés en fonction des parcours ?
 - Comment l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur peut-elle permettre de prévenir la maltraitance ?
4. Quelles peuvent être les limites de l'ouverture des établissements, et quels risques doivent être évités ?
5. Peut-on identifier des signaux d'alerte d'un manque d'ouverture de l'établissement sur son environnement ? Peut-on à l'inverse, identifier des signaux d'alerte d'une trop grande ouverture de l'établissement sur l'extérieur et d'une mise en danger potentielle (physique ou psychologique) des usagers ?

3. La mise en œuvre de l'ouverture des établissements sur leur environnement

1. Quels sont les processus et les professionnels concernés par l'ouverture de l'institution sur son environnement ? Comment les objectifs sont-ils définis ? Comment communiquer auprès des professionnels ?

2. Comment rendre cohérentes individualisation des projets et démarche globale d'ouverture ?
3. Quels sont les freins à l'ouverture liés à l'environnement, et notamment ceux liés au lieu d'implantation ou aux normes qui freinent l'innovation ?
4. Quels sont les facilitateurs à l'ouverture au plan juridique ? (exemple point sur els assurances)
5. Quelle est la définition des rôles de chacun, professionnels, bénévoles, partenaires ?
6. Quelle stratégie vis-à-vis des bénévoles ?

4. Quels sont les éléments utiles pour apprécier l'appropriation de la recommandation par les professionnels ?

IV. Cadre méthodologique

Pour la rédaction de cette recommandation l'Anesm retient la méthode du consensus simple. Cette méthode est adaptée à ce thème pour lequel on dispose de peu de données, mais qui ne suscite pas de controverse majeure, et ne nécessite pas de débat public.

Un groupe de travail examine les résultats de l'analyse critique de la littérature disponible et d'une étude qualitative réalisée auprès de professionnels du secteur.

A partir de ces données et de leur expérience, les membres du groupe de travail se mettent d'accord sur les pratiques professionnelles qu'ils considèrent comme « bonnes » et formalisent un projet de recommandation. La recommandation est finalisée après le recueil des commentaires d'un groupe de lecture.

Le groupe de travail est placé sous la responsabilité de Mireille Berbesson, assistée de Servane Martin.

Le projet de recommandation sera présenté aux instances de l'Agence à la fin du premier semestre 2008.